

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse terre, le 13 octobre 2022

INFORMATION AUX USAGERS Déménagement de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre

L'État engage une opération de confortement parasismique, de restructuration et de recomposition fonctionnelle de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Ces travaux de près de 12 M€, financés par le Plan de relance Outre-mer « bâtiment à risque », le Plan séismes Antilles et le ministère de l'Intérieur, dureront 18 mois.

Durant cette phase, la sous-préfecture sera installée provisoirement à Pointe-à-Pitre / Bergevin, au 35 rue de la Ville d'Orly (ex Pôle emploi).

Dans le cadre des opérations de déménagement, la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre sera fermée au public du jeudi 20/10 au vendredi 04/11 inclus. Le sous-préfet de Pointe-à-Pitre invite les usagers à différer leurs démarches non urgentes ou à privilégier les voies dématérialisées. Les actes urgents des Collectivités pourront être déposés à la préfecture de Basse-Terre.

La remise des titres de séjours sera assurée à partir du lundi 31 octobre, de 8 heures à midi, sur le nouveau site de la sous-préfecture à Pointe-à-Pitre à Bergevin.

L'activité normale de la sous-préfecture reprendra à compter du lundi 7 novembre.

Le sous-préfet remercie par avance l'ensemble des usagers pour leur compréhension.